



Angers, mercredi 23 décembre 2020

## Angers continue de gagner des habitants

**Selon les derniers chiffres du recensement communiqués par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), la Ville d'Angers compte aujourd'hui 154 508 habitants.**

Entre 2016 et 2021, la Ville d'Angers a gagné 4 383 habitants et 6 103 au cours des dix dernières années.

Application légale	Année de référence	Population municipale	Population totale
1er janvier 2021	2018	154 508	157 577
1er janvier 2020	2017	152 960	156 037
1er janvier 2019	2016	151 229	155 543
1er janvier 2016	2013	150 125	154 463
1er janvier 2011	2008	148 405	152 969

Les chiffres de l'INSEE en cette fin d'année 2020 sont ceux de la population légale des communes (appelée aussi population municipale) en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La date de référence statistique est le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce dernier recensement précise également une hausse de la population totale\* de la Ville d'Angers pour atteindre 157 577 habitants, ainsi qu'une croissance d'environ 12 000 habitants (sur cinq ans) sur le territoire de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole (10 % de l'augmentation constatée dans les Pays de la Loire).

Ces hausses de population significatives confirment l'attractivité de l'agglomération angevine qui s'est traduite ces dernières années notamment par l'arrivée de nouvelles entreprises et de nouveaux commerces, entraînant l'annonce de la création de plus de 5 000 emplois.

Ces hausses sont aussi la conséquence des choix de la municipalité de répondre aux attentes actuelles des futurs habitants en matière de logement, avec une accélération des programmes tout en assumant en particulier une dédensification des projets immobiliers et un environnement protégé qui intègre le végétal.

\* La population totale est la somme de la population municipale (les résidents permanents) et de la population comptée à part. La population comptée à part comprend les personnes qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune (étudiants, hospitalisés de longue durée, résidents en établissements sociaux de moyen ou long séjour, communautés religieuses, militaires...) mais qui résident hors de la commune au moment du recensement.